

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**La Ville de Rivière-du-Loup poursuit ses démarches pour
dégager une marge de manœuvre sur le plan financier**

Rivière-du-Loup, le vendredi 26 février 2010 – Dans la foulée de la volonté du conseil municipal de dégager une marge de manoeuvre, la Ville de Rivière-du-Loup entend aller en appel d'offres au cours des prochains jours et prochains mois afin d'analyser la possibilité de recourir à l'impartition pour la réalisation de certaines activités, à l'instar de la démarche enclenchée pour l'opération des usines de purification de l'eau et de traitement des eaux usées.

L'arrivée du printemps amène une surcharge de travail pour certains services municipaux, particulièrement au Service des travaux publics. Qu'il s'agisse de la réparation des véhicules, du nettoyage des rues, de la tonte de pelouse, du lignage de rue, c'est avec hâte que tous souhaitent que Rivière-du-Loup reprenne ses airs d'été.

Pour soulager les équipes de travail et afin d'accroître la prestation de services en cette période fort achalandée, la Ville de Rivière-du-Loup ira en appel d'offres pour éventuellement confier à une entreprise l'entretien mécanique d'une partie de ses véhicules, soit ceux du Service de la sécurité publique. Elle envisage aussi de donner davantage de contrats pour l'entretien des pelouses pendant la belle saison. De plus, au cours des prochains mois, une partie des travaux de lignage de rue devrait être cédée à une entreprise spécialisée dans le domaine de façon à ce que ces travaux puissent être complétés plus rapidement.

« Pour arriver à notre objectif de dégager une marge de manoeuvre intéressante par l'augmentation de nos revenus et la diminution de nos dépenses, et ce, pour offrir des services au meilleur coût possible à nos citoyennes et nos citoyens, nous ne ménagerons aucun effort dans la recherche de solutions, dans le respect des travailleuses et travailleurs ainsi que des limites et règles établies dans les différentes conventions collectives en vigueur », de conclure le maire de Rivière-du-Loup, monsieur Michel Morin.

- 30 -

Source : Diane Martin
Service des communications
418 867-6706